

NOTICE EXPLICATIVE POUR LE CONSEIL COMMUNAL
DU 24 OCTOBRE 2024

1. Informations

2. Gestion des déchets

a) Coût-vérité réel 2023

Le taux de couverture (coût vérité réel) des déchets pour 2023 est fixé à 96 %.

b) Coût-vérité – projet de budget 2025

Informations communiquées en séance.

Agent traitant : Roxane ALAVOINE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

3. Impositions communales

Renouvellement annuel des taxes et redevance – exercice 2025

Il est proposé au Conseil Communal de renouveler les taxes et redevances suivants pour l'exercice 2025 :

<u>Article budgétaire</u>	<u>Libellé</u>	<u>Taux et base d'imposition</u>
040/363.03	Taxe sur l'enlèvement des immondices	• 83 EUROS par an par ménage d'une personne • 112 EUROS par an par ménage de deux personnes • 142 EUROS par an par ménage de trois personnes • 144 EUROS par an par ménage de quatre personnes et plus Il sera accordé annuellement un nombre de sacs poubelle prépayés réparti comme suit : - Ménage d'1 ou 2 personnes : 1 rouleau de 20 sacs - Ménage de 3 personnes : 1 rouleau de 20 sacs et 1 rouleau de 10 sacs - Ménage de 4 personnes et plus : 2 rouleaux de 20 sacs
040/363.16	Redevance sur la délivrance de sacs poubelle	- 20 € pour le rouleau de 20 sacs de 60 litres - 10 € pour le rouleau de 10 sacs de 60 litres
040/364.03	Taxe sur la force motrice	• exonération pour les contribuables détenant une puissance nominale inférieure à 10 kw • 7,5 EUROS par Kw de puissance

		nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable de 10 à 20 Kw et moins • 25 EUROS par Kw de puissance nominale des moteurs pour les contribuables détenant une puissance imposable supérieure à 20 Kw • exonération pour tout nouvel investissement de matériel neuf à partir du 1/1/2006 (plan Marshall)
040/371-01	Centimes additionnels au précompte immobilier	2.600 centimes additionnels au précompte immobilier
040/372-01	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	7 % additionnels à l'impôt des personnes physiques

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

4. Finances communales

Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2/2024.

Modification budgétaire ordinaire

Résultat exercice propre : 0,00 €

Résultat général : 798.126,95 €

Modification budgétaire extraordinaire

Résultat exercice propre : -1.699.759,97 €

Résultat général : 3.061.198,84 €

Agent traitant : Saverio CIAVARELLA

Politique responsable : Gauthier DUDANT

5. Marché public

Antoing, rue des Ateliers – travaux de transformation d'un entrepôt communal en skate-park – cahier spécial des charges, estimation, mode de passation et conditions du marché

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges régissant les travaux de transformation du hall voirie en skate-park. Ce marché comprend l'ensemble des travaux à exécuter à l'intérieur du hall voirie (travaux d'égouttage, aménagement de sanitaires, aménagement d'une zone accueil/bureau, aménagement d'un espace bar, mise en conformité incendie du bâtiment, travaux de parachèvement, remplacement de l'éclairage, pose de menuiserie extérieur, etc.).

Ces travaux seront financés via un emprunt.

L'estimation du marché de travaux est de 111.317,00 € hors TVA ou 134.693,57 €, 21% TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 150 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 60 jours ouvrables ;
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie D, classe 1.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

6. Développement rural

Péronnes – aménagement d'une maison de village – avant-projet

Estimation des travaux : 599.512,40 € hors TVA (725.410,00 € TVAC).

Agents traitants : Laurie WATTIEZ/Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

7. Intercommunales

a) Intercommunale IMIO - assemblée générale ordinaire du 5 novembre 2024

Ordre du jour :

A) Point sur le plan stratégique 2024-2026 ;

B) Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2025.

b) Intercommunale IDETA - assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2024

Ordre du jour :

A) Evaluation 2024 du Plan stratégique

B) Divers

c) Intercommunale IMSTAM - assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG ordinaire de l'IMSTAL du 26 juin 2024 ;

2. Plan stratégique 2025

3. Budget 2025

4. Divers.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Cultes

a) Fabrique d'église d'Antoing – modification budgétaire n° 1/2024

Le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2024 présentée par la Fabrique d'Église d'Antoing avec une augmentation de la part communale de 7.688,90 €.

b) Fabrique d'église de Péronnes – modification budgétaire n° 1/2024

Le conseil communal est invité à approuver la modification budgétaire n°1/2024 présentée par la Fabrique d'Église de Péronnes. Pas d'augmentation de la part communale.

c) Fabrique d'église de Maubray – budget 2025

Le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par la Fabrique d'Église de Maubray avec une part communale de 22.776,37 €.

d) Fabrique d'église d'Antoing – budget 2025

Le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par la Fabrique d'Église d'Antoing avec une part communale de 42.894,89 €.

e) Fabrique d'église de Fontenoy – budget 2025

Le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par la Fabrique d'Église de Fontenoy avec une part communale de 16.833,75 €.

f) Fabrique d'église de Calonne – budget 2025

Le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par la Fabrique d'Église de Calonne avec une part communale de 10.890,96 €.

g) Fabrique d'église de Péronnes – budget 2025

Le conseil communal est invité à approuver le budget 2025 présenté par la Fabrique d'Église de Péronnes avec une part communale de 20.249,14 €.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

9. Sports

Mérite sportif – proposition de modification du règlement

L'article 7 du règlement sera modifié comme suit :

« Les candidatures sont à remettre pour janvier au plus tard » à la place de « fin mai ».

L'article 8 du règlement sera modifié comme suit :

« La proclamation solennelle et la remise des prix aura lieu lors du Conseil Communal du mois de mars » à la place de « septembre ».

Agent traitant : Anaïs LEJEUNE

Politique responsable : Marie-Christine DEBILDE

10. Circulation

- a) Règlement complémentaire de roulage – création d'un emplacement pour personnes handicapées rue Philippart, à hauteur du numéro 52 à Antoing
- b) Règlement complémentaire de roulage – suppression d'un emplacement pour personnes handicapées rue de Fontenoy, le long du numéro 46 à Antoing

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

11. Demande d'ajout d'un point par le Conseiller communal Samuël VINCENT pour le groupe UCA

Bail commercial – bâtiment rue Wattecant n° 2

**« Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette ville,
a été extrait ce qui suit :**

Province
de
HAINAUT

SEANCE DU 24 octobre 2024

ARRONDISSEM

ENT

de

TOURNAI

**VILLE
D'ANTOING**

PRESENTS: Présents : Dudant Gauthier, Président;
DELEPINE Viviane, BOCAGE Colette, BILLOUEZ Claudy, MORY Mélanie,
DEBILDE Marie-Christine, échevins ;
VINCENT Samuël, DESMETTE Michelle, VIVIER Jean-Bernard, MAHIEU
Michel, MORY Fabrice, BAUWENS Julien, CHEVALIER Dominique,
VERSCHEURE Fabien, MARQUANT Jean-Pierre, LELEU David,
SOENENS Marc, RAPAILLE Rita, BOCQUET Carine conseillers ;
DETOURNAY Pascal, directeur général.

Objet : bail commercial / bâtiment rue Wattecant n°2

LE CONSEIL COMMUNAL en séance publique, décide de modifier le bail commercial en ajoutant un article comme suit :

Article 2a :

Le preneur veillera à respecter la neutralité politique des lieux.

L'apposition d'affiches ou de tous autres supports à caractère politique ne sera pas autorisée.

Le Collège est chargé de l'exécution sans délai de la décision ».

12. Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Gauthier DUDANT

13. Questions orales